



# **Politique en matière de dépendance**

Version du 13 janvier 2014

Politique adaptée du document :

PETERSON, Robert. Le développement de politiques écoles dans le domaine de la toxicomanie dans Lanaudière. Saint-Charles-Borromée, Direction de santé publique et d'évaluation. Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière, novembre 2004, 39 p.

Adaptation juillet 2013

**Julie Bellavance**, coordonnatrice du service des ressources éducatives.

**Nathalie Comeau**, directrice adjointe de la polyvalente Saint-Joseph.

**Claudine Millaire**, directrice du service des ressources éducatives.

	Page
<b>AVANT-PROPOS</b>	4
<b>INTRODUCTION</b>	4
<b>LA POLITIQUE-ÉCOLE</b>	5
<b>1. PRINCIPES DIRECTEURS</b>	6
<b>2. OBJECTIFS VISÉS</b>	7
<b>3. LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PRINCIPAUX ACTEURS</b>	8-11
<b>4. COMMUNICATION ET DIFFUSION DE LA POLITIQUE</b>	12
<b>5. ÉVALUATION</b>	12
<b>ANNEXE 1. L’approche globale et concertée en dépendance</b>	13-14
<b>ANNEXE 2. Définitions</b>	15

## **AVANT-PROPOS**

Cette politique repose sur une vision de collaboration entre les différentes ressources où chaque intervenant doit être considéré comme un partenaire ayant comme objectifs la réussite et le bien-être des élèves et la qualité de leur environnement scolaire.

Il invite à une meilleure collaboration de ces partenaires dans l'optique de l'amélioration des services offerts en prévention des toxicomanies dans nos écoles secondaires.

La présente politique a d'ailleurs fait l'objet d'une consultation auprès de notre personnel ainsi que les organismes suivants : Centre de santé et des services sociaux des Laurentides (CSSS), Centre de dépendance des Laurentides (CDL) et du Centre jeunesse des Laurentides (CJL).

## **INTRODUCTION**

Les interventions en matière de prévention dans le domaine de la dépendance réalisée dans nos écoles fournissent la possibilité de prévenir à la fois toute une série de problèmes scolaires et comportementaux (démotivation, absentéisme, baisse de performance scolaire, échec, décrochage).

Nous croyons que la consommation a un lien direct avec la réussite scolaire de nos élèves et que le fait de se doter d'une politique et d'un guide d'intervention en matière de dépendance fait partie de notre mission éducative et nous aidera à supporter notre clientèle.

En lien avec la convention de gestion et du plan de réussite des écoles, l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire est une priorité de nos établissements.

## LA POLITIQUE-ÉCOLE

Cette politique viendra préciser **l'approche à favoriser**, les **rôles et responsabilités** de chacune des personnes concernées afin d'agir de manière **préventive** et afin de s'assurer que tous les élèves aient accès à **des services** et des **activités adaptées** à leurs besoins.

**L'approche globale et concertée constituera la base de cette politique.** Cette approche est décrite à l'annexe 1 de la présente politique. Dans nos établissements, nous prévoyons travailler de façon préventive en faisant la promotion de saines habitudes de vie et en informant les élèves des conséquences néfastes que peut entraîner une consommation inappropriée. De plus, nous établirons des partenariats afin d'assurer des services de dépistage, d'interventions précoces, de services de réadaptation pour les jeunes nécessitant ces services et des études de cas complexes.

En complément à notre politique, notre guide d'intervention **viendra** :

- Préciser le continuum de services;
- Préciser notre rôle dans les activités de prévention à réaliser;
- Proposer des activités et des services adaptés aux besoins des élèves;
- Proposer des mesures d'aide, d'encadrement et disciplinaires différenciées selon la situation;
- Suggérer des possibilités d'accompagnement à mettre en place auprès des parents;
- Préciser le protocole d'intervention à la suite d'un manquement au code de vie en matière de toxicomanie;
- Proposer un modèle pour l'élaboration d'un plan d'aide.

## 1. PRINCIPES DIRECTEURS<sup>1</sup>

Le phénomène de la consommation de psychotropes s'inscrit parmi les diverses expérimentations des adolescents pour devenir adultes. Une grande majorité de cette manifestation constitue une expérience exploratoire, occasionnelle et passagère.

- L'établissement scolaire a un rôle important à jouer dans le développement d'attitudes et de **comportements responsables** chez les élèves, relatifs à la consommation de substances psychotropes.
- L'élève, mis en confiance et accepté, est enclin à devenir plus responsable et capable de faire face aux problèmes qui se présentent à lui et de son développement d'une manière positive.
- Il est important de développer une **approche globale d'intervention** en tenant compte des caractéristiques, des besoins et des comportements (modes de consommation, impacts sur la réussite scolaire, etc.) des élèves.
- Dans un contexte social où les psychotropes sont omniprésents et que l'école n'est pas le lieu principal ou habituel de consommation des élèves, il semble beaucoup plus réaliste et pertinent que l'école vise d'abord à **prévenir et à intervenir précocement** face à la consommation inappropriée de psychotropes.
- Le **continuum de services offerts** par l'école et ses partenaires devrait inclure des services de prévention, de dépistage, d'intervention précoce et des services de réadaptation pour les jeunes nécessitant ces services.
- Le **lien de confiance** est l'ingrédient essentiel permettant d'entrer en communication avec l'élève en difficulté afin de lui venir en aide ainsi qu'à ses parents.
- Pour assurer la réussite de la politique-école, la **collaboration de tous les intervenants de l'école** sera primordiale.
- Aussi, toute action devra être le résultat du plus large consensus possible (plan d'aide), car c'est dans la recherche d'un consensus sur les interventions à déployer, sur les mesures à prendre et sur leur intensité que se trouve la base de toute démarche éclairée, cohérente et congruente.
- Chaque cas est différent, le recours aux règlements doit avant tout se traduire comme une volonté d'aider les élèves en considérant la personne avant le produit, la responsabilisation avant la répression et ce, en faisant preuve de jugement, de discernement, et en tentant d'évaluer, cas par cas, les mesures à prendre face à un comportement donné.

---

<sup>1</sup> Adapté, entre autres, de Brisson et Massicotte (1987).

## 2. OBJECTIFS

### 2.1 Objectifs généraux

- Fournir au personnel de direction de l'école et aux ressources du milieu un **cadre de référence** leur permettant d'intervenir efficacement auprès de l'ensemble des élèves de l'école, dans le respect des mandats et des expertises de chacun.
- Développer et maintenir régulièrement des **liens de collaboration et de communication** entre la direction de l'école et les ressources du milieu.
- Créer un milieu sain, encadré par des normes et attentes claires, connues, reconnues et appliquées par tous ceux qui ont à intervenir de près ou de loin avec cette politique.

### 2.2 Objectifs spécifiques

- **Orienter** les efforts de tous les intervenants (école et communauté) pour assurer la réussite scolaire de tous les élèves, les incitant à développer des comportements responsables face aux psychotropes.
- **Fournir** à tout le personnel des informations pour les sensibiliser au phénomène de l'usage inapproprié de psychotropes et ainsi les outiller à rendre la situation inconfortable chez l'élève.
- **Responsabiliser** les élèves face à leurs attitudes et leurs comportements concernant l'usage de psychotropes afin de les rendre capables de prévenir, de diminuer et d'éliminer les conséquences d'un usage inapproprié de psychotropes, ainsi que leurs conséquences sur la vie à l'école.
- **Aider** les élèves se trouvant aux prises avec des difficultés liées à la consommation inappropriée de psychotropes à faire face au problème d'une façon constructive en les référant à un **service d'intervention précoce** ou un **service de réadaptation**.

### **3. LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PRINCIPAUX ACTEURS**

#### **3.1 La commission scolaire**

La commission scolaire :

- Élabore, adopte et diffuse sa politique concernant les psychotropes;
- Assure la mise en place, le suivi et l'évaluation de sa politique;
- Incite et supporte les écoles à développer ou à mettre à jour leur politique-école;
- Soutient la mise en place d'activités de prévention dans le domaine de la dépendance;
- Soutient la mise en place d'un continuum de services complet dans les écoles secondaires;
- Organise et anime les rencontres du comité dépendance CSPN-partenaires et assure le suivi aux directions;
- Coordonne les activités de formation pour les intervenants;
- Réalise un bilan annuel et le présente aux directions et aux partenaires;
- Est responsable des ententes de collaboration avec les partenaires.

#### **3.2 L'école**

L'école, dans le cadre de sa mission, a la responsabilité d'assurer les services de sensibilisation, de prévention et de dépistage auprès de sa clientèle, relativement à la consommation de substances psychotropes.

##### **3.2.1. La direction d'école :**

- Est responsable de l'élaboration et de l'implantation de la politique-école;
- Fait connaître la politique-école à tout le personnel;
- Voit à l'application, dans son école, de la politique et du guide en matière de prévention et d'intervention en dépendance;
- Voit à ce que le code de vie de l'école soit en lien avec la politique et le guide en matière de prévention et d'intervention en dépendance;
- Identifie un porteur du dossier dépendance dans son école (direction adjointe);
- Effectue périodiquement, l'évaluation de la politique-école.

##### **3.2.2 Le porteur du dossier dépendance de l'école (direction adjointe):**

- Supporte la direction de l'école dans le dossier de la dépendance;
- Pilote l'ensemble du dossier en s'assurant de transmettre l'information à la direction, aux directions adjointes, aux membres du comité-école dépendance et à l'ensemble du personnel;
- Participe deux fois par année au comité dépendance CSPN-partenaires;
- Conseille, au besoin, les directions-adjointes;
- Met en place un comité-école en matière de dépendance qui regroupe les principaux intervenants et en coordonne l'organisation afin de faciliter la concertation entre eux;
- S'assure, annuellement, que les intervenants en matière de dépendance soient formés sur les interventions reconnues efficaces;
- Sensibilise les membres du personnel à l'importance de leur rôle dans la détection de l'élève qui semble en difficulté et s'assure qu'ils connaissent le mandat des intervenants en matière de dépendance;
- Voit à la présentation annuelle de l'état de situation en matière de dépendance;
- Facilite la collaboration avec les différents partenaires.



### **3.2.3 La direction adjointe :**

- Voit au respect et à l'application de la politique-école en matière de prévention et d'intervention en dépendance;
- Lors de situation, la direction adjointe reçoit d'abord l'intervenant en dépendance (qui demande recours à ces interventions) puis, l'élève pour évaluer son état et avoir sa version des faits;
- Isole l'élève;
- Fait rapidement une cueillette d'informations complémentaires si jugée nécessaire, afin de peaufiner le portrait de situation;
- Consulte le cartable-interne et complète systématiquement une feuille d'infraction à mettre au cartable-interne;
- Prend une décision suite à l'évaluation de ce portrait et en informe les parents par appel téléphonique;
- Planifie une rencontre, avec les parents et l'élève lors de laquelle il dévoilera à ces derniers, le maximum d'informations connues par l'école;
- Accueille l'élève et ses parents suite à cette suspension, lors du retour à l'école afin de réaliser un plan d'aide;
- Informe l'éducatrice pivot en dépendance du contenu de ce plan d'aide afin qu'elle en assure l'application et le suivi;
- Conserve une copie du plan d'aide au dossier dépendance de l'élève;
- Dans les cas répétitifs, s'assure de préparer un dossier pour présentation de cas au comité MELS/MSSS ou au comité exécutif de la CSPN.

Lors de retour de centre :

- Assure la concertation avec les partenaires lors de la réintégration d'un élève qui est de retour et voit à mettre en place des facteurs de protection.

### **3.2.4 L'éducatrice pivot en matière de dépendance :**

- Travaille dans le respect de la politique-école ainsi que du guide pour la prévention et l'intervention en dépendance;
- Développe un lien de confiance avec les élèves;
- Supporte et accompagne les élèves;
- Rencontre et évalue le niveau de risque des élèves qui lui sont référés ou qui demandent de l'aide;
- Assure le suivi de l'élève et le réfère, au besoin à la ressource appropriée;
- Rencontre les parents;
- Travaille en collaboration avec les partenaires CSSS, CDL et CJL;
- Participe à l'application du plan d'aide et fait le suivi;
- Est appelée à réaliser des activités préventives auprès des élèves;
- Est appelée à réaliser des capsules d'informations pour le personnel de l'école;
- Complète un journal de bord et tient des statistiques afin de suivre nos indicateurs d'évaluation de notre politique;

- Participe, annuellement, à l'élaboration du bilan final de ses interventions en le remettant à la direction responsable du dossier de dépendance;
- Participe, annuellement, à la rencontre synthèse des interventions du comité dépendance CSPN-partenaires;
- Transmet les informations contenues au cartable-interne d'un niveau à l'autre et d'une école à l'autre;
- Participe aux rencontres du comité-école en matière de dépendance avec la direction adjointe responsable du dossier dépendance ainsi qu'aux rencontres de codéveloppement, s'il y a lieu;
- Assure la continuité de sa formation continue en matière de dépendance;
- S'assure d'avoir suivi les formations de base ciblées par l'école.

### **3.2.5 L'ensemble du personnel:**

- Participe à la présentation de la politique en matière de dépendance;
- Est attentif et intervient devant des signes ou des modifications de comportement chez les élèves;
- Informe la direction de toutes situations.

### **3.2.6 Le surveillant pivot en dépendance :**

- Travaille dans le respect de la politique-école ainsi que du guide pour la prévention et l'intervention en dépendance;
- Observe et informe la direction des situations qui contreviennent au code de vie;
- Assure la fouille de l'élève et du casier selon l'entente avec la direction;
- Complète des rapports d'événements afin d'assurer le suivi avec le policier éducateur (SQ) ;
- Évite de manipuler inutilement les effets saisis;
- Dépose dans une enveloppe scellée prévue à cet effet en présence d'un témoin les effets saisis;
- Demande sans délai au corps de police de venir chercher les effets saisis;
- Participe à certaines formations en matière de dépendance.

### **N.B. La fouille d'une case**

- « Dans le cas de la fouille d'une case, le degré d'atteinte raisonnable à la vie privée d'un élève est moindre que dans le cas de la fouille d'une personne. D'ailleurs, la portée de cette atteinte peut être réduite encore davantage si l'établissement d'enseignement informe préalablement les élèves et leurs parents que les cases sont ses propriétés et qu'elles peuvent être ouvertes en tout temps. Il est préférable que la personne qui effectue la fouille soit accompagnée d'un autre membre du personnel ou de la direction. Pour déterminer si la fouille d'une case a été faite de façon légale, les tribunaux examineront notamment le degré de contrôle exercé par les autorités scolaires en ce qui concerne les cases ainsi que le caractère raisonnable de la fouille. »

\*Extrait du Cadre de référence de la présence policière

### **3.2.7 Les parents :**

- Prennent connaissance du code de vie en signant l'agenda scolaire en début d'année;
- En cas d'infraction, collaborent avec l'école;
- Participent à l'élaboration du plan d'aide;
- Prennent les moyens nécessaires pour soutenir leur enfant dans le développement de saines habitudes de vie et dans leur réussite scolaire.

### **3.2.8 L'élève :**

- Est responsable de son développement global;
- Doit prendre connaissance du code de vie de l'école;
- Collabore aux moyens mis en place à l'intérieur de son plan d'aide lorsqu'il y a eu infraction au code de vie.

## **3.3 Les partenaires :**

L'école s'assure d'avoir une entente avec chacun de ses partenaires afin de préciser les rôles et mandats de chacun à l'intérieur de son établissement. Ces précisions seront apportées dans le guide d'intervention en matière de dépendance.

#### **4. COMMUNICATION ET DIFFUSION DE LA POLITIQUE-ÉCOLE**

La politique-école, en matière de dépendance, doit être communiquée annuellement en assemblée générale, à l'ensemble du personnel ainsi qu'au conseil d'établissement.

Une copie de cette présente politique sera disponible auprès de chacune des directions adjointes et versée au site Internet de l'école.

Les parents retrouveront des informations en matière de dépendance à l'intérieur de l'agenda de son enfant.

#### **5. ÉVALUATION**

L'évaluation de la politique permettra d'introduire périodiquement les réajustements nécessaires.

Afin de procéder à cette évaluation permettant de déterminer si la politique atteint les objectifs visés et si les interventions préventives et les activités de soutien ont eu un impact, il est important d'identifier des indicateurs de suivi à mettre à notre bilan annuel. Nous en suggérons ici quelques-uns :

- Nombre de transgressions à la réglementation (cartable-interne);
- Nombre d'absences reliées à la consommation (GPI, outils de monitoring, LUMIX);
- Nombre de passations de DEP-ADO (journal de bord);
- Nombre d'élèves qui participeront aux activités de soutien (liste de présence);
- Nombre d'élèves référés pour des services (journal de bord).

Tous ces documents seront disponibles en annexe du « Guide pour la prévention et l'intervention en dépendance ».

## Annexe 1

### L'APPROCHE GLOBALE ET CONCERTÉE EN TOXICOMANIE

Dans la plupart des cas, la consommation de psychotropes débute pendant les années de scolarité. L'école est bien placée pour mettre en place des mesures préventives et de soutien pour les élèves et leurs parents. Une politique-école efficace encourage les élèves à adopter de saines habitudes de vie. Considérer le phénomène de la toxicomanie avec une perspective globale présente plusieurs avantages de premier ordre pour les élèves et l'école.

- **L'approche globale et concertée** <sup>1</sup>

Les expériences passées nous ont appris que les interventions basées sur l'interdiction et la peur n'ont pas eu les effets escomptés. La littérature scientifique fait largement mention de leur inefficacité à apporter les changements de comportements souhaités. Ces interventions semblent même avoir un effet d'entraînement à la consommation inappropriée chez les jeunes.

À partir des connaissances basées sur l'évolution des sciences humaines et sociales, des modèles de compréhension multifactoriels (tenant compte des caractéristiques individuelles, des substances consommées et des éléments contextuels) ont été développés.

Ces modèles font de plus en plus consensus lors de l'élaboration des programmes récents de prévention et d'intervention.

Ainsi, l'approche globale en toxicomanie tient compte de la variété des expériences individuelles, de l'existence de multiples causes et facteurs en jeu et des distinctions à établir entre les différents types de consommateurs, particulièrement au niveau des motivations présentes, des facteurs de risque en cause et des modalités de l'usage.

Le but recherché est le **développement de l'autonomie et du jugement**. Il faut donc former des élèves capables de s'adapter et de se conduire de manière responsable dans diverses situations. L'élève doit être capable de définir ce qui est indésirable et de choisir les réponses indiquées.

Une approche globale du phénomène de la toxicomanie ne signifie pas que nous sommes en faveur de l'usage de psychotropes par les élèves. Cela signifie que nous sommes en faveur d'un dialogue avec les élèves, que nous sommes prêts à leur faire confiance et à les accompagner.

---

<sup>1</sup> Adapté de MSSS (1992) et de Table régionale multisectorielle de concertation en prévention de la toxicomanie de la Côte-Nord (1997).

- **Les avantages de l'approche globale**

Inscrire la politique-école et les diverses activités du continuum de services dans la perspective d'une approche globale du phénomène de la toxicomanie permet:

- De considérer que tous les usagers de psychotropes ne sont pas des toxicomanes ou en voie de le devenir;
- De décentrer notre attention des produits pour envisager l'ensemble des facteurs en cause;
- D'envisager l'ensemble des facteurs de risque relatifs à l'élève, aux substances et aux contextes de vie et d'usage;
- D'identifier les besoins des élèves et de les soutenir dans la recherche de leur bien-être;
- De respecter les différences et de comprendre les choix que font les élèves;
- De comprendre que le développement d'une dépendance est un processus long et complexe, il ne se résume pas à la simple exposition à une substance;
- D'offrir des services adaptés aux différentes caractéristiques des jeunes et de leurs besoins particuliers.

## Annexe 2

### DÉFINITIONS

**Consommation inappropriée de psychotropes** : usage susceptible d'entraîner des problèmes d'ordre physique, psychologique, économique ou social, bref un usage qui, selon la personne, la substance et le contexte, constitue une menace pour la santé, la sécurité ou le bien-être des individus, de l'entourage ou de la collectivité (MSSS, 2001). Dans le cadre de cette politique, **la consommation de psychotropes à l'école est une des manifestations d'une consommation inappropriée.**<sup>3</sup>

**Prévention** : Agir en amont des problèmes liés à la consommation inappropriée de psychotropes par l'utilisation des trois stratégies préventives (influence, développement des compétences et aménagement des milieux de vie). La réduction des risques se traduit par des actions sur les déterminants de la santé et du bien-être (ex. : facteurs de protection et de robustesse) et sur les facteurs de risque.<sup>1</sup>

**Dépistage** : stratégie d'évaluation brève aux fins d'orientation vers la ressource adaptée au niveau de risque et de problèmes de l'élève.<sup>1</sup>

**Intervention précoce** : actions directes sur l'élève, pris individuellement ou en groupe, visant à modifier des attitudes et des comportements quant à la consommation inappropriée de psychotropes susceptibles de se transformer en d'éventuels problèmes. L'élève doit acquérir de nouvelles compétences face à lui-même et à son milieu afin de faire face, de façon réaliste et responsable, à ses propres lacunes et à celles de son environnement.<sup>1</sup>

**Réadaptation** : le traitement de réadaptation vise à susciter chez l'élève une plus grande connaissance de soi et le développement de compétences personnelles en vue d'un meilleur fonctionnement physique, psychologique et social. Il s'exerce principalement sur une base externe, misant ainsi sur les ressources dont dispose l'élève pour assumer la démarche de changement et orienter l'intervention.<sup>2</sup>

**Territoire élargi** : Lorsqu'un élève inscrit à une école, adopte des comportements qui enfreignent le code de vie de cette école et que ces comportements ont des conséquences ou un impact sur la vie même de cet élève ou d'autres élèves à l'école, les notions de territoire élargi et d'horaire élargi entrent en ligne de compte et s'appliquent à tous les lieux que fréquente cet élève à partir du moment où il quitte la maison le matin pour se rendre à l'école jusqu'au moment où il est de retour chez lui, en fin de journée. Cela comprend toutes les activités en lien avec la fréquentation de l'école (les cours, les temps de transport, les temps libres, les sorties organisées, les stages, etc.) » (Boisvert, 2004).

<sup>1</sup> Patersen, R.. Décembre 2004

<sup>2</sup> ASSS de Lanaudière, 2004

<sup>3</sup> Paterson, R. Novembre 2004